

SOCIÉTÉ

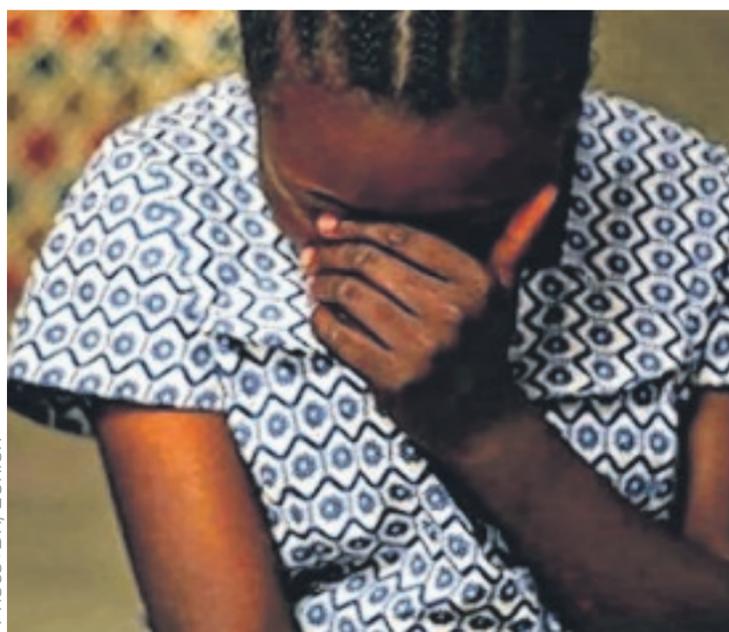
societe.union@sonapresse.com

Gabon-Égalité : vers des juridictions provinciales mieux formées

S.A.M.
Libreville/Gabon

Le ministère de la Justice a indiqué, le 16 novembre dernier, qu'il se rendrait, dans le cadre du programme Gabon-Égalité, du 19 novembre au 15 décembre 2021 dans l'ensemble des juridictions provinciales du Gabon dans le but de vulgariser les lois adoptées en vue de lutter contre les violences faites aux femmes et de promouvoir l'égalité homme-femme. Il s'agit notamment de la loi n° 006/2020 du 6 septembre 2021 portant élimination des violences faites aux femmes.

Cette mission de vulgarisation des lois a pour principaux objectifs : la diffusion des clés de compréhension du nouveau dispositif législatif en matière de promotion des



Mieux informer sur les violences est nécessaire.

droits reconnus aux femmes et de sanction des violences multiformes dont elles sont parfois victimes; la formation des personnels et des auxiliaires de justice pour une application

efficace des nouvelles lois; la diffusion de ces nouvelles lois sur l'ensemble du territoire national.

Selon le ministère de la Justice, ces formations, destinées aux personnels des juridictions provinciales et aux acteurs chargés de mettre en application ces nouvelles lois, seront assurées par les formateurs de l'École nationale de la magistrature (ENM) et les chefs de juridictions.

Le clin d'œil de Lybek



UOB : le jubilé en vue

Sveltana NTSAME NDONG
Libreville / Gabon

L'UNIVERSITÉ Omar-Bongo (UOB) célébrera du 17 au 24 décembre prochain le jubilé de ses cinquante ans d'existence. L'annonce en a été faite hier par le recteur de ladite institution, Pr Mesmin-Noël Soumaho, au cours d'un point presse tenu au rectorat. Face à la presse, le premier responsable de l'UOB est revenu sur l'importance de cet événement qui pour lui " prend le sens d'une célébration qui donne à la nation tout entière, la possibilité de " dresser un état des lieux " de 50 ans d'histoire, dans l'espoir d'impulser un

nouveau départ, une refondation de l'ordre académique ". Le Pr Soumaho a, de façon succincte et par anticipation, dressé le bilan de ce demi-siècle d'exercice académique. " J'affirmerais que l'UOB, nonobstant l'image qu'elle peut donner d'un milieu social uniquement voué à la contestation, aura pleinement accompli sa mission de formation des élites du Gabon ", a-t-il indiqué.

Deux événements majeurs sont donc au programme de cette commémoration à venir : les états généraux de l'UOB du 24 au 29 novembre 2021 et le colloque international intitulé " 50 ans d'université : histoire, bilan et perspectives critiques " du 23 au 24 décembre 2021.



Point presse du recteur de l'UOB, hier à Libreville

Citoyenneté et protection sociale, phase II dans l'Estuaire

Innocent M'BADOUMA
Libreville/Gabon

La ministre des Affaires sociales Prisca Koho, l'épouse Nlend, et sa collègue de la Justice Erlyne Antonella Ndembet-Damas ont procédé au lancement officiel de la 2e phase du Programme citoyenneté et de protection sociale des Gabonais économiquement faibles dans l'Estuaire. C'était à l'Hôtel de Ville de Libreville, en présence des maires des

communes de Libreville, d'Owendo, d'Akanda et du représentant résident de l'Unicef au Gabon.

Ce programme de 2 millions de dollars (environ 1 milliard 160 millions de francs CFA - parité d'hier) est financé, d'une part, par l'Unicef, avec l'appui technique du Fonds du système des Nations unies et, d'autre part, par l'État gabonais. Le gouvernement projette d'établir 23 000 actes de naissance sur l'ensemble du territoire national. Ce programme est opérationnel

dans les provinces du Haut-Ogooué, de la Ngounié, de la Nyanga, de l'Ogooué-Ivindo, du Woleu-Ntem et dans l'Estuaire. Hier, la ministre des Affaires sociales a fait constater que même des adultes sont confrontés au problème d'établissement d'actes de naissance. Aussi a-t-elle pensé ouvrir ce programme aux adultes également. Le week-end prochain, ce programme gouvernemental sera lancé dans l'Ogooué-Lolo.